

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de conseil, d'orientation et d'intermédiation éducative

Apex Voyages SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 10 000 €

Siège social : 22 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France

SIREN : 880 980 289

SIRET : 88098028900016

TVA intracommunautaire : FR18880980289

Apex Voyages opère sous les marques commerciales *La Route des Langues* et *Séjours Home Abroad*.

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des prestations de conseil, d'orientation, d'accompagnement et d'intermédiation éducative fournies par Apex Voyages (ci-après « Apex Voyages »), sous la marque *La Route des Langues*, auprès de clients particuliers ou professionnels (ci-après le « Client »).

Elles prévalent sur tout autre document, sauf accord écrit contraire.

Article 2 – Description et étendue des prestations

Les prestations proposées par Apex Voyages comprennent notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

l'évaluation initiale du projet éducatif du Client ; le conseil stratégique en orientation scolaire ou académique à l'international ; la présentation et la comparaison de programmes éducatifs ou scolaires ; l'assistance à la constitution de dossiers de candidature ou d'inscription ; la mise en relation avec des établissements, écoles ou organismes tiers ; l'accompagnement du Client jusqu'à la réception d'une ou plusieurs propositions.

Les prestations peuvent être structurées en plusieurs phases successives, dont le contenu précis est défini dans le devis ou le contrat accepté par le Client.

Article 3 – Nature des prestations et obligation de moyens

Les prestations fournies par Apex Voyages constituent des services intellectuels personnalisés, exécutés dans le cadre d'une obligation de moyens.

Apex s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens raisonnables nécessaires à la bonne exécution de sa mission, sans toutefois garantir :

l'admission du Client dans un établissement ou programme ; l'obtention d'un visa, d'une autorisation administrative ou académique ; la disponibilité effective d'un programme ; l'acceptation finale du Client par un organisme tiers.

Les décisions finales relèvent exclusivement du Client et/ou des organismes tiers concernés.

Article 4 – Nature non touristique des prestations

Les prestations fournies par Apex Voyages ne constituent pas des prestations touristiques.

Apex Voyages n'organise, ne vend et ne distribue aucun voyage, séjour, hébergement ou forfait touristique ; n'encaisse aucun paiement au titre de prestations touristiques ; n'agit pas en qualité d'organisateur ou de vendeur de voyages.

Les présentes CGV sont expressément exclues du champ d'application du Code du tourisme et de la directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées.

Article 5 – Rôle d'intermédiation et relations avec les tiers

Apex Voyages agit exclusivement en qualité de conseiller et d'intermédiaire éducatif.

Tout contrat, inscription ou engagement relatif à un programme éducatif, scolaire ou linguistique est conclu

directement entre le Client et l'organisme tiers concerné (établissement scolaire, université, école, opérateur ou organisme partenaire).

Apex Voyages n'est ni partie à ces contrats, ni responsable de leur exécution, modification ou annulation.

Article 6 – Conditions financières

Les honoraires d'Apex Voyages sont communiqués au Client préalablement à toute prestation, par devis, contrat ou grille tarifaire.

Les prestations sont facturées indépendamment de tout paiement dû par le Client à des organismes tiers.

Les prestations sont soumises à la TVA française au taux en vigueur, sauf disposition légale contraire.

Article 7 – Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables comptant à réception.

Tout retard de paiement pourra entraîner, sans mise en demeure préalable :

l'application de pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur ; la suspension des prestations en cours.

Article 8 – Modification, interruption ou abandon du projet

Toute demande de modification, de suspension ou d'abandon du projet éducatif à l'initiative du Client doit être notifiée par écrit à Apex Voyages.

Les prestations de conseil étant exécutées de manière progressive et personnalisée, toute prestation déjà réalisée demeure intégralement due et ne peut donner lieu à remboursement.

Toute modification substantielle du projet (changement de pays, de niveau, de type d'établissement ou de calendrier) peut entraîner une redéfinition de la mission et, le cas échéant, la facturation d'honoraires complémentaires, après information préalable du Client.

Article 9 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation.

Toutefois, lorsque l'exécution des prestations a commencé avec l'accord exprès du Client avant la fin du délai de rétractation, celui-ci renonce expressément à son droit de rétractation.

Article 10 – Obligations du Client

Le Client s'engage à :

fournir des informations exactes, complètes et sincères ; coopérer activement avec Apex Voyages ; respecter les délais et procédures des organismes tiers.

Le Client demeure seul responsable des choix effectués à l'issue des prestations.

Article 11 – Responsabilité et limitations

La responsabilité d'Apex Voyages est strictement limitée au montant des honoraires effectivement perçus pour la prestation concernée.

Apex ne saurait être tenue responsable :

des décisions des organismes tiers ; des conséquences financières, académiques ou personnelles liées aux choix du Client ; des événements survenant lors de programmes ou séjours opérés par des tiers.

Article 12 – Assurance

Apex Voyages déclare être assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour les activités de conseil et d'intermédiation.

Article 13 – Données personnelles

Apex Voyages agit en qualité de responsable de traitement conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Les données collectées sont strictement nécessaires à l'exécution des prestations et ne sont conservées que pour la durée légale applicable.

Article 14 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

Article 15 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur simple demande.

Article 16 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux français.

Article 17 – Transport

Apex Voyages n'organise, ne réserve et ne gère aucun transport, déplacement, hébergement ou transfert.

Le Client est seul responsable de l'achat de ses titres de transport et des déplacements liés à son projet éducatif. Aucun engagement définitif ne doit être pris avant confirmation écrite des organismes tiers concernés.

Article 18 – Formalités administratives

Le Client est seul responsable de l'obtention et de la validité des documents nécessaires à son projet (documents d'identité, visas, autorisations administratives ou parentales, assurances personnelles).

Apex ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant du défaut ou du retard dans l'accomplissement de ces formalités.

Article 19 – Discipline et règlements des organismes tiers

Le Client s'engage à respecter les règles de discipline, de conduite et de fonctionnement applicables au sein des établissements ou organismes tiers.

Tout manquement aux règlements internes relève exclusivement de la responsabilité du Client et peut entraîner des sanctions décidées par les organismes concernés, sans que la responsabilité d'Apex Voyages puisse être engagée.

Article 20 – Acceptation

La validation d'un devis, la signature d'un contrat ou le paiement d'une facture emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.